

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1588

22 août 2006

SOMMAIRE

Abelux, Amitiés Belgo-Luxembourgeoises, A.s.b.l., Luxembourg.....	76183	Kaamar Investments International Holding S.A.H., Luxembourg.....	76211
Agrabah S.A., Luxembourg.....	76199	Kamelia Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	76207
Agrabah S.A., Luxembourg.....	76200	Kansas International S.A., Luxembourg.....	76214
Agrabah S.A., Luxembourg.....	76201	Laborde S.A.H., Luxembourg.....	76211
Agrabah S.A., Luxembourg.....	76203	LaSalle UK Financing Company, S.à r.l., Luxembourg.....	76224
Arte & Livro, S.à r.l., Luxembourg.....	76212	LaSalle UK Financing Company, S.à r.l., Luxembourg.....	76224
Arte & Livro, S.à r.l., Luxembourg.....	76212	LaSalle UK Financing Company, S.à r.l., Luxembourg.....	76224
Arte & Livro, S.à r.l., Luxembourg.....	76212	Livingest S.A., Luxembourg.....	76212
Babcock & Brown Office Portfolio 2, S.à r.l., Luxembourg.....	76185	Livinest S.A., Luxembourg.....	76213
Babcock & Brown Office Portfolio 3, S.à r.l., Luxembourg.....	76215	Lodestone Management Consultants S.A., Bertrange.....	76222
Berlinpar S.A., Luxembourg.....	76182	Mayan & Co., S.à r.l.....	76222
CJL S.A., Luxembourg.....	76204	Mirabelle Holding S.A., Luxembourg.....	76208
Desifaldi S.A., Luxembourg.....	76223	Nouna Holding S.A., Luxembourg.....	76207
E.C.G., European Communication Group S.A., Luxembourg.....	76195	Nouna Holding S.A., Luxembourg.....	76208
Ecosse, S.à r.l., Luxembourg.....	76223	Nouveau Beaulieu, S.à r.l., Luxembourg.....	76185
Europäische Portfolio Holding S.A., Luxembourg.....	76210	Peculium Holding S.A., Luxembourg.....	76222
Europäische Portfolio Holding S.A., Luxembourg.....	76211	Pétunias Holding S.A., Luxembourg.....	76203
Fijaria S.A.H., Luxembourg.....	76184	Poseidon S.A.H., Luxembourg.....	76206
Fougère Holding S.A., Luxembourg.....	76197	Prestige Limousine, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	76222
GIP Dachfonds, Sicav, Luxembourg.....	76210	Primevère Holding S.A., Luxembourg.....	76209
Glycine Holding S.A., Luxembourg.....	76195	PVM Invest Lux S.A., Luxembourg.....	76211
Greenridge Property Two, S.à r.l., Senningerberg.....	76178	Saxophonia S.A., Luxembourg.....	76178
Gremo, S.à r.l., Luxembourg.....	76182	Sojac Distribution S.A., Luxembourg.....	76209
Hémisphères Films S.A., Luxembourg.....	76206	Sully S.A.H., Luxembourg.....	76184
Invesco Continental Europe Holdings S.A., Luxembourg.....	76197	Tomalu S.A., Luxembourg.....	76192
Invesco Continental Europe Holdings S.A., Luxembourg.....	76198	V.D.T.I., S.à r.l., Dahlem.....	76222
J.M. Rénovation, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	76208	Valbach S.A., Luxembourg.....	76214
Jacinthe Holding S.A., Luxembourg.....	76192	Valbach S.A., Luxembourg.....	76215
Jonquille Holding S.A., Luxembourg.....	76203	Wasteels Trains de Nuit S.A., Luxembourg.....	76206
		Yavuziyigit, S.à r.l., Luxembourg.....	76223
		Yavuziyigit, S.à r.l., Luxembourg.....	76224
		Yavuziyigit, S.à r.l., Luxembourg.....	76224

76178

SAXOPHONIA S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 72.830.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet au 14 juin 2006.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059350.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

GREENRIDGE PROPERTY TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 117.224.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the second of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GREENRIDGE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under number 116.406,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one (1) proxy given under private seal on June 2, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GREENRIDGE PROPERTY TWO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, GREENRIDGE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as manager of the Company:
- Mr Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.
The duration of his mandate is unlimited.
- 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GREENRIDGE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.406,

ici représentée par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant pour adresse professionnelle le 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GREENRIDGE PROPERTY TWO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, GREENRIDGE HOLDINGS, S.à r.l., susnommée, déclare souscrire la totalité des cinq cents (500) parts sociales pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 89, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(060318.3/211/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BERINPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.154.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERINPAR S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(059347.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

GREMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.462.

Cessions de parts sociales

En date du 5 mai 2006 les cessions de parts sociales suivantes ont été signées:

- Madame Françoise Greischer, demeurant 31 op der Heed, L-1747 Cents a cédé 9 parts sociales de la société GREMO, S.à r.l. à Monsieur José Pereira, demeurant 39, rue N-S Pierret, L-2335 Luxembourg.

- Monsieur David Moody, demeurant 31 op der Heed, L-1747 Cents a cédé 25 parts sociales de la société GREMO, S.à r.l. à Monsieur José Pereira, demeurant 39, rue N-S Pierret, L-2335 Luxembourg.

Au terme de ces cessions de parts sociales, Monsieur José Pereira, détient 50 parts sociales de la société GREMO, S.à r.l. c'est-à-dire la totalité du capital social de la société.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059358.3/1218/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

ABELUX, AMITIES BELGO-LUXEMBOURGEOISES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

REFONTE DES STATUTS

Titre I^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination ABELUX, AMITIES BELGO-LUXEMBOURGEOISES, A.s.b.l., association sans but lucratif (ci-après «l'Association»). Elle se trouve régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Le siège social de l'Association est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'Association a pour objet de favoriser les relations entre ressortissants belges et luxembourgeois dans les domaines culturel, économique et social.

L'Association pourra poser tous actes et faire toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social. L'Association peut collaborer avec d'autres associations et organisations poursuivant des buts similaires. L'Association ne poursuit pas de but politique.

Art. 4. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Les organes de l'Association sont le conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») et l'assemblée générale (ci-après «l'Assemblée Générale»).

Titre II. Membres - Admissions - Cotisations - Démissions - Exclusions

Art. 6. L'Association se compose de membres actifs et de membres honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts et sont à jour de leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale et ne peut être inférieure à EUR 15,- (quinze euros) ni dépasser EUR 350,- (trois cent cinquante euros).

Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation.

Art. 7. Le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois (3). Chaque année une liste indiquant par ordre alphabétique, les noms, prénoms, domicile et nationalité des membres actifs ou s'il s'agit de personnes morales, la dénomination et le siège social ainsi que toutes les modifications qui se seront produites parmi ces membres sera déposée au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date de l'Assemblée Générale. Toute personne pourra en prendre connaissance gratuitement.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes qui seront proposées par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Art. 8. La qualité de membre se perd par démission écrite adressée au Conseil d'Administration, par le défaut de paiement des cotisations annuelles, et/ou par une décision d'exclusion laquelle pourra être prononcée pour cause légitime notamment le discrédit porté à l'Association ou une violation grave des statuts, et ce, après que l'intéressé ait pu faire valoir ses explications.

L'exclusion ne peut être prononcée par l'Assemblée Générale que dans les cas prévus ci-dessus statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix. Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que ses héritiers n'ont aucun droit sur l'actif net de l'Association et ne peuvent aucunement solliciter le remboursement des cotisations versées.

Titre III. L'Assemblée Générale

Art. 9. L'Assemblée Générale se réunit au moins une (1) fois par an. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année. L'Assemblée Générale se réunit de façon extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration ou lorsqu'un cinquième (1/5^e) des membres en fait la demande.

Toute convocation de l'Assemblée Générale est portée à la connaissance des membres actifs au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée. L'ordre du jour sera joint à la convocation. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième (1/20^e) de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale est constituée quelque soit le nombre de membres présents ou représentés. L'Assemblée Générale ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Sauf les cas prévus par la Loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 10. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale. Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 11. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont inscrites dans un registre ad hoc signées par les membres qui ont rempli les fonctions de Président et Secrétaire de ladite assemblée. Ce registre peut être consulté par tout membre sur demande faite auprès du Secrétaire.

Titre IV. Administration

Art. 12. L'Association est gérée et administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-sept (17) membres au plus, choisis parmi les membres actifs, nommés et révoqués par l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois (3) ans. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un (1) président et trois (3) vice-présidents. Il peut, en outre, désigner un secrétaire, un trésorier et un secrétaire-adjoint.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une (1) fois par an sur convocation du Président au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux, qui peuvent être consultés par tout membre sur demande adressée au Secrétaire.

Art. 14. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de l'Association ou pour des affaires déterminées à une ou plusieurs personnes. Il pourra leur attribuer des fonctions spéciales exigées par les besoins de l'administration et de la gestion.

Titre V. Surveillance

Art. 15. Chaque année, l'Assemblée Générale désignera deux contrôleurs de caisse qui vérifieront les comptes présentés à la clôture de l'année sociale et en feront rapport à l'Assemblée Générale.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Il est procédé à la dissolution de l'Association et aux modifications statutaires conformément aux dispositions de la Loi.

En cas de dissolution, l'actif net, restant après acquittement du passif et apurement des comptes courants, reçoit l'affectation à déterminer par l'Assemblée Générale.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 17. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers (2/3) des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.

Si deux tiers (2/3) des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Si la modification devait cependant porter sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent seraient modifiées conformément à la Loi.

Toute modification statutaire doit être publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans le mois qui suit la décision qui a procédé à ladite modification.

Art. 18. Pour tous les points non prévus par les statuts, la Loi s'applique.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00276. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(060341.3/4067/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIJARIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 22.474.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059381.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

SULLY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059386.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

76185

NOUVEAU BEAULIEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix Blochhausen.
R. C. Luxembourg B 81.780.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 28 février 2002

Gérants:

L'Assemblée Générale des Associés a décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Giovanni Simone, né le 15 décembre 1965 à Differdange, demeurant 2, place de Strasbourg, L-1538 Luxembourg aux fonctions de gérant technique de la société en remplacement de Madame Olivia Hirtz.

Monsieur Giovanni reste par ailleurs gérant administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059353.3/1218/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.240.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.

Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the name EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. by a deed drawn up on 22 June 2005 by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 November 2005, under number 61996, page 1292.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 13th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 2, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests, participations or units in Luxembourg or foreign entities or funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- invest in real property funds including but not limited to German public funds;
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Distribution right of shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

15. Dissolution and liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 22 juin 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2005, numéro 61996, page 1292.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 2, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, participations, parts dans des entités ou des fonds, luxembourgeoises ou étrangers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- investir dans des fonds immobiliers comprenant, sans y être limité, des fonds publics allemands;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

11. Réunion du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 96, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

J. Elvinger.

(060746.3/211/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

76192

JACINTHE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.680.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société JACINTHE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 24 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Grootte, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.
- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059374.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

TOMALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 117.252.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Louis Deveugle, Dirigeant d'entreprises, demeurant à F-59700 Marcq en Baroeul, 10, rue André Fauchille, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: TOMALU S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets,

et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de novembre à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2007.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de novembre en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Louis Deveugle, préqualifié, six cent quatre-vingt-dix-neuf actions	699
2. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action	1
Total: sept cents actions	700

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;
- b) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B, sous le numéro 76.118;
- c) La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B, sous le numéro 101.240.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2006, vol. 918, fol. 35, case 8. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2006.

F. Kessler.

(060830.3/219/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

GLYCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.677.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société GLYCINE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 26 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.
- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059378.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

E.C.G., EUROPEAN COMMUNICATION GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.988.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN COMMUNICATION GROUP en abrégé E.C.G., avec siège social à Dudelange, constituée par acte notarié, en date du 10 février 2004, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 330 du 24 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Julia Conde, gérante de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Bouillon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels concernant l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2004 et l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2005.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.
4. Affectation des résultats au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.
5. Transfert du siège social de la société à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, 6^e étage.
6. Changement subséquent de l'article 2 alinéa premier des statuts.
7. Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.
8. Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

76196

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels incluant le bilan, les comptes pertes et profits avec les annexes pour l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2004 et également pour l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2005.

Troisième résolution

1) Les comptes annuels de l'année 2004 après impôts affichent un résultat de EUR 13.473,74.

L'assemblée décide d'affecter ce résultat comme suit:

- affecter EUR 3.100,- à la réserve légale,
- affecter EUR 457,50 à la réserve quinquennale,
- le solde à savoir EUR 9.916,24 est à verser dans le compte «bénéfices reportés».

2) Les comptes annuels de l'année 2005 après impôts affichent un résultat de EUR 3.887,94.

L'assemblée décide d'affecter intégralement ce résultat dans le compte «bénéfices reportés».

Quatrième résolution

L'assemblée décide par un vote spécial d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat de contrôle, de gestion et d'administration de la société pour les années sociales 2004 et 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, 6^e étage.

Sixième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer les sociétés de droit anglais DRUMDARA INVESTMENTS LTD et TAW SUPPLIES LTD de leurs fonctions d'administrateurs et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide:

- de nommer à la fonction d'administrateur:

1. La société MASTERGEST LTD ayant son siège social au 20-22 Bedford Row Londres WC1R 4JS, inscrite sous le numéro 05011484.

2. La société SIRVIN LTD, ayant son siège social à Cariocca Business Park, 2 Sawley Road, Manchester M40 8BB, inscrite sous le numéro 5301151:

- de renouveler le mandat de Monsieur Christian Simon Scasso.

Le mandat des administrateurs viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Rosemary Ada Christina West de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes:

La société CONSULTIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, 6^e étage, R.C.S. Luxembourg B 111.706.

Le mandat du commissaire au compte viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, J. Conde, D. Bouillon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, vol. 154S, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

G. Lecuit.

(061326.3/220/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FOUGERE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.727.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FOUGERE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 26 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059382.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.662.

—
In the year two thousand six, on the thirteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on 16th October 1987, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 16th November 1987. The latest amendment to the articles of incorporation was recorded by deed of Maître Edmond Schroeder on 29th June 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 27th December 2001.

The meeting was presided by Ms Manuèle Biancarelli, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Ms Olivia Moessner, maître en droit, residing in Luxembourg, and Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

- To amend Article eight of the articles of incorporation of the Company to change the date of the annual general meeting of shareholders from the third Friday of the month of April to the third Friday of the month of June at 10.30 am.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notices were necessary.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

Single resolution

It is resolved to amend Article eight of the articles of incorporation of the Company to change the date of the annual general meeting of shareholders from the third Friday of the month of April to the third Friday of the month of June at 10.30 am.

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 16 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 novembre 1987. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edmond Schroeder le 29 juin 2001 et publié au Mémorial le 27 décembre 2001.

L'assemblée fut présidée par Mme Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire Mme Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et scrutateur M. Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

- Modifier l'article huit des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du troisième vendredi du mois d'avril au troisième vendredi du mois de juin à 10.30.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions est montré sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article huit des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du troisième vendredi du mois d'avril au troisième vendredi du mois de juin à 10.30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée fut ensuite clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société s'élèvent à approximativement à huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Biancarelli, O. Moessner, J.-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 8, case 3. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(060471.2/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.662.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42344 bis ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(060473.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

AGRABAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 114.279.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRABAH S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 919 du 10 mai 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1) Fixation d'un nouveau capital autorisé à un montant de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2) Augmentation du capital social à concurrence de six millions cinq cent vingt et un mille huit cents euros (6.521.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six millions cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros (6.552.800,- EUR), par la création et l'émission de soixante-cinq mille deux cent dix-huit (65.218) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription et libération à concurrence de:

- deux millions cinq cent vingt-cinq mille huit cents euros (2.525.800,- EUR) soit vingt-cinq mille deux cent cinquante-huit (25.258) actions par Monsieur Renato Nichele;
- deux millions cinquante-neuf mille deux cents euros (2.059.200,- EUR) soit vingt mille cinq cent quatre-vingt-douze (20.592) actions par Monsieur Nicola Nichele;
- un million neuf cent trente-six mille huit cents euros (1.936.800,- EUR) soit dix-neuf mille trois cent soixante-huit (19.368) actions par Madame Daniela Nichele.

Rapport de réviseur.

4) Modification correspondante de l'article 3 des statuts.

5) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent vingt et un mille huit cents euros (6.521.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six millions cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros (6.552.800,- EUR), par la création et l'émission de soixante-cinq mille deux cent dix-huit (65.218) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par apport en nature d'au moins soixante-cinq pour cent (65%) de la valeur totale des sociétés de droit italien suivantes:

- EUROIMMOBILIARE, S.r.l. (apport de 100% de la valeur totale soit trois cent soixante-dix-neuf mille euros (379.000,- EUR));
- L'ELITE, S.r.l. (apport de 100% de la valeur totale soit cinquante-six mille euros (56.000,- EUR));
- L'ELITE DUE, S.r.l. (apport de 100% de la valeur totale soit quatre millions cent quarante-deux mille euros (4.142.000,- EUR));
- AGRITUR, S.r.l. (apport de 70% de la valeur totale soit huit cent cinquante-six mille huit cents euros (856.800,- EUR));
- RENIDA, S.r.l. (apport de 100% de la valeur totale soit deux cent cinquante-cinq mille euros (255.000,- EUR));
- TECNOCOSTRUZIONI, S.r.l. (apport de 100% de la valeur totale soit cinq cent dix mille euros (510.000,- EUR));
- TERRANOVA, S.r.l. SOCIETA AGRICOLA (apport de 100% de la valeur totale soit deux cent cinquante-trois mille euros (253.000,- EUR));
- ANTICA ARTE PRODURRE TETTI IN LEGNO, S.r.l. (100% de la valeur totale soit soixante-dix mille euros (70.000,- EUR)).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des soixante-cinq mille deux cent dix-huit (65.218) actions nouvelles.

76200

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date 14 mai 2006 par Monsieur Frans Elpers, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Souscription et libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) Monsieur Renato Nichele, commerçant, né à Meolo (VE) (Italie), le 5 août 1947, demeurant à Meolo (VE) (Italie), Via Vallio 79, représenté par Madame Nathalie Mager, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 mai 2006, détenant jusqu'à présent aucune action et déclarant souscrire à vingt-cinq mille deux cent cinquante-huit (25.258) actions qu'il libère intégralement par apport en nature;

2) Monsieur Nicola Nichele, commerçant, né à San Donà di Piave (Italie), le 21 janvier 1972, demeurant à Meolo (VE) (Italie), Via Vallio 79, représentée par Madame Nathalie Mager, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 mai 2006, détenant jusqu'à présent aucune action et déclarant souscrire à vingt mille cinq cent quatre-vingt-douze (20.592) actions qu'il libère intégralement par apport en nature;

3) Madame Daniela Nichele, commerçante, née à San Donà di Piave (Italie), le 17 août 1975, demeurant à Meolo (VE) (Italie), Via Vallio 79, représentée par Madame Nathalie Mager, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 mai 2006, déclarant souscrire à dix-neuf mille trois cent soixante-huit (19.368) actions qu'elle libère intégralement par apport en nature.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à six millions cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros (6.552.800,- EUR), représenté par soixante-cinq mille cinq cent vingt-huit (65.528) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Exonération fiscale

Etant donné que par cet apport en nature de parts de sociétés ayant leur siège de direction effective dans l'Union européenne (à savoir l'Italie), la Société luxembourgeoise possède ainsi par apport en diverses tranches la totalité ou au moins 65% des dites sociétés, la Société se réfère aux articles 4-1 et 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de trois mille sept cents euros (3.700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2006, vol. 470, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060343.3/5770/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

AGRABAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.279.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060344.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

AGRABAH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 114.279.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRABAH S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 919 du 10 mai 2006 dont les statuts ont été modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-seize mille huit cents euros (696.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros (6.552.800,- EUR) à sept millions deux cent quarante-neuf mille six cents euros (7.249.600,- EUR), par la création et l'émission de six mille neuf cent soixante-huit (6.968) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription et libération à concurrence de:

- trois cent soixante-treize mille quatre cents euros (373.400,- EUR) soit trois mille sept cent trente-quatre (3.734) actions par Monsieur Renato Nichele;

- trois cent vingt-trois mille quatre cents euros (323.400,- EUR) soit trois mille deux cent trente-quatre (3.234) actions par Madame Maria Rosina Pillon.

Rapport de réviseur.

3) Modification correspondante de l'article 3 des statuts.

4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent quatre-vingt-seize mille huit cents euros (696.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros (6.552.800,- EUR) à sept millions deux cent quarante-neuf mille six cents euros (7.249.600,- EUR), par la création et l'émission de six mille neuf cent soixante-huit (6.968) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par apport en nature d'un bien immeuble située dans la Commune de Meolo, Province de Venice et un terrain situé dans la Commune de Roncade, Province de Trévise et plus précisément:

Bien Immeuble

Titre de propriété:

Le bâtiment a été acheté par Monsieur Nichele Renato, avec acte du notaire Pietro Maria De Mezzo de Notre-Dame de Piave, répertoire n° 56702 du 19 février 1981.

Le bâtiment est recensé au cadastre urbain de la Commune de Meolo (VE), folio n° 7, parcelle cadastrale n° 328 sub. 1 catégorie A/7, sub. 2 catégorie C/6, sub. 3 catégorie A/10, avec un rendement total des trois unités de EUR 1.514,36.

Le plan cadastral 328 de 0.15.80 hectares résulte de l'union des plans cadastraux n° 229 de 0.01.30 hectares, n° 330 de 0.08.00 hectares et n° 328 de 0.06.50 hectares.

L'inspection auprès de la conservation des registres immobiliers a permis de vérifier que l'immeuble est grevé d'une demande judiciaire transcrite à Venise le 24 décembre 2001 sous le n° 42225/28594, portant sur la partie de l'aire découverte et plus précisément sur le plan cadastral original 229 de 0.01.30 hectares du folio n° 7 de la Commune de Meolo.

Terrain

Titre de propriété:

Le terrain est devenu la propriété de Monsieur Nichele Renato et de Mme Pillon Maria Rosina avec acte, répertoire n° 90028, du 23 janvier 1985 du notaire Pietro Maria De Mezzo de Notre-Dame de Piave, transcrit à Trévise en date du 8 février 1985 avec le n° 2912/2451.

Au cadastre, le terrain est recensé dans la Commune de Roncade, folio n° 19 des plans cadastraux:

plan cadastral 781* de 4.04.19 hectares.

Le plan cadastral résulte du fractionnement du plan cadastral n° 89 ayant eu lieu avec le fractionnement n° 51359/78 de l'année 1983.

Le notaire Pietro Maria De Mezzo, dans l'acte répertoire n° 90028 du 23 janvier 1985, signé par lui, transcrit à Trévise en date du 8 février 1985 avec le n° 2912/245, a déclaré comme superficie du plan cadastral 781, 4.04.19 hectares dont la rectification a été exécutée suite à l'acte notarié.

Suite à ce qui vient d'être illustré, la superficie de 4.04.19 hectares, dont l'acte avec le répertoire 90028 du 23 janvier 1985 du notaire Pietro Maria De Mezzo, a été générée du plan cadastral 781 de 3.98.34 hectares, du plan cadastral n° 686 de 0.00.33 hectares et du plan cadastral n° 687 de 0.05.52 hectares.

En résumé, les plans cadastraux qui sont actuellement la propriété de AGRITUR, S.r.l., reconductibles à l'acte du notaire Pietro Maria De Mezzo de Notre-Dame de Piave répertoire 90028 du 23 janvier 1985, sont les suivants:

Commune de Roncade, folio 19, plans cadastraux:

686 de 0.00.33 hectares

687 de 0.05.52 hectares

781 de 3.98.34 hectares

Total de 4.04.19 hectares

Pour des renseignements plus détaillées du bien immeuble ainsi que du terrain, nous nous référons aux annexes 2 et 3 du rapport de réviseur d'entreprise ci-annexé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des six mille neuf cent soixante-huit (6.968) actions nouvelles.

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date 30 mai 2006 par Monsieur Frans Elpers, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Souscription et libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) Monsieur Renato Nichèle, commerçant, né à Meolo (VE) (Italie), le 5 août 1947, demeurant à Meolo (VE) (Italie), Via Vallio 79, représenté par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, déclare souscrire à trois mille sept cent trente-quatre (3.734) actions qu'il libère intégralement par apport en nature;

2) Madame Maria Rosina Pillon, commerçante, née à Meolo (VE) (Italie), le 10 janvier 1948, demeurant à Meolo (VE) (Italie), Via Vallio 79, représentée par Madame Nathalie Mager, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, déclare souscrire à trois mille deux cent trente-quatre (3.234) actions qu'elle libère intégralement par apport en nature.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à sept millions deux cent quarante-neuf mille six cents euros (7.249.600,- EUR), représenté par soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-seize (72.496) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille euros (9.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 juin 2006, vol. 470, fol. 49, case 3. – Reçu 6.958 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060346.3/5770/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

76203

AGRABAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 114.279.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060348.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

PETUNIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.683.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PETUNIAS HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 24 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Grootte, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.
- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059387.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

JONQUILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 101.678.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société JONQUILLE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 24 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Grootte, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.
- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059392.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

CJL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 117.259.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LJC PATRIMOINE S.A., société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude Favre, économiste, demeurant à Luxembourg;

2. ULTRABUSINESS MANAGEMENT S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à PO Box 3152, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Monsieur Claude Favre, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 9 février 2005, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée CJL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement de statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers, la détention, l'acquisition, la vente et la location de tout bien immobilier bâti et non bâti.

La société a également pour objet l'intermédiation et la mise en rapport dans la conclusion de contrats relatifs à des terrains, droits fonciers, locaux d'habitation et commerciaux ainsi que de prêts. L'objet de la société est également la promotion immobilière, notamment la construction, le financement, la négociation, le partage, le lotissement, la transformation, l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de tout bien immobilier bâti et non bâti, cette énumération étant énonciative et non énumérative.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son compte que pour le compte d'autrui, à Luxembourg et dans tout autre pays.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 3 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires ont la possibilité de mettre des fonds à disposition de la société par apport en compte courant d'associés.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistement et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités de la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV.- Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendues pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V.- Généralités

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social à été souscrit comme suit:

1. LJC PATRIMOINE S.A., prédésignée, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.999
2. ULTRABUSINESS LTD., prédésignée, une action.	<u>1</u>
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.750,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extra-ordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

1) Monsieur Claude Favre, économiste, né à Voiron/Isère (France), le 22 septembre 1967, demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

2) Madame Véronique Hoffeld, avocat, née à Luxembourg, le 20 mai 1971, demeurant 5, chemin d'Aspelt, L-5740 Filsdorf,

3) Madame Charlotte Bisdorff, retraitée, née à Luxembourg, le 26 juin 1942, demeurant 21, route de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, Monsieur Sébastien Vachon, expert comptable, né à Dijon (France), le 26 janvier 1976, demeurant professionnellement 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Claude Favre, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Favre, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, vol. 153S, fol. 78, case 9. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

P. Frieders.

(060919.3/212/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

HEMISPHERES FILMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.354.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059393.4/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

POSEIDON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 13.338.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(059398.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

WASTEELS TRAINS DE NUIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 17.179.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 avril 2006, au siège de la que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Jérôme Bach.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Mlle Anne Hertzog, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Mlle Anne Hertzog, achève le mandat de celui qu'elle remplace, Monsieur Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059542.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

KAMELIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 98.429.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts du 27 mai 2005 que toutes les 960 parts de la société KAMELIA HOLDING, S.à r.l. ont été cédées par GESTADOR S.A. à FIBACO S.A., qui en est devenue l'associé unique.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 26 mai 2006 au siège social que:

Suite à réélection de tous les gérants sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059390.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

—
NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.217.

—
L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NOUNA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 134 du 10 février 2000, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversion en euro en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1079 du 15 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zitella, C. Godfurnon, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2006, vol. 470, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060350.2/5770/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

NOUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.217.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060351.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

J.M. RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline.

R. C. Luxembourg B 98.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059413.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

MIRABELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 96.939.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MIRABELLE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 24 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059396.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

PRIMEVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 101.676.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PRIMEVERE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 26 mai 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants et à la nomination de Monsieur Raf Bogaerts, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Grootte, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

- Raf Bogaerts, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059400.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

SOJAC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 50.456.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 mai 2006

L'assemblée générale décide de renommer les administrateurs suivants:

a) KUIKEN NV, administrateur, Dukaat 1, NL 8305 Emmeloord, représentée par M. Johan Spruitenburgh;

b) M. Spruitenburgh Johan, administrateur et président du conseil d'administration, Kamperfoelie 7, NL 8445 Heerenveen;

c) M. Stoker Ale Maarten, administrateur, Overflakkee 29, NL 8302 Emmeloord;

d) M. Sips Koen, administrateur-délégué, Jean Baptist Dekeyserstraat 55, B 3090 Overijse.

Leurs mandats auront une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

De confier la mission du Commissaire et de Réviseur d'entreprises suivant l'article 256 de la loi du 8 mars 1989 sur les sociétés commerciales au Commissaire aux Comptes VAN GEET DERICK & C°, REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Son mandat aura une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059435.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

GIP DACHFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR05278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour GIP DACHFONDS

EURO-VL LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Signatures

(059414.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

EUROPÄISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.120.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPÄISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1349 du 17 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Alphonse Lentz en date du 4 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 346 du 31 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zitella, C. Godfurnon, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2006, vol. 470, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060352.2/5770/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

EUROPÄISCHE PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.120.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060353.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

LABORDE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 28.099.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(059427.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

PVM INVEST LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 91.837.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(059437.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.109.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 mai 2006 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Jérôme Bach.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jean-Philippe François, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé Monsieur Jean-Philippe François, achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059522.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

ARTE & LIVRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 20, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 25.625.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059420.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

ARTE & LIVRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 20, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 25.625.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059421.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

ARTE & LIVRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 20, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 25.625.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059422.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

**LIVINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. LIVINVEST S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 75.128.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LIVINVEST S.A. HOLDING, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 520 du 20 juillet 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 75 du 27 janvier 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.128.

L'assemblée est présidée par Madame Sonia Aries, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René Schlim, employé privé, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Michèle Helminger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en LIVINVEST S.A., et modification subséquente de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIVINVEST S.A.»

2. Changement de l'objet social pour lui donner un objet de société de participation financière, et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en LIVINVEST S.A. et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIVINVEST S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière, et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Aries, R. Schlim, M. Helminger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, vol. 153S, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

E. Schlessler.

(060414.3/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**LIVINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. LIVINVEST S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 75.128.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

E. Schlessler.

(060417.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

KANSAS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 53.870.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(059442.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

VALBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.117.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALBACH S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 29 janvier 1999, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 871 du 7 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième jeudi du mois de juin à 13.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 13.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, M. Zitella, A.-S. Baranski, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 mai 2006, vol. 470, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060360.2/5770/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

VALBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.117.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juin 2006.

M. Schaeffer.

(060361.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 117.241.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of June.
Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the name EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. by a deed drawn up on 22 June 2005 by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 November 2005, under number 61996, page 1292.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated June 13th, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 3, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests, participations or units in Luxembourg or foreign entities or funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- invest in real property funds including but not limited to German public funds;
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future), or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Distribution right of shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

15. Dissolution and liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares. 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 22 juin 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2005, numéro 61996, page 1292.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 3, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, participations, parts dans des entités ou des fonds, luxembourgeoises ou étrangers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- investir dans des fonds immobiliers comprenant, sans y être limité, des fonds publics allemands;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

11. Réunion du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales. 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, vol. 153S, fol. 96, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

J. Elvinger.

(060749.3/211/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 64.242.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(059443.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

LODESTONE MANAGEMENT CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 112.015.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(059469.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

V.D.T.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8352 Dahlem, 37, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.956.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059477.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

PRESTIGE LIMOUSINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Boltgen.
R. C. Luxembourg B 111.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(059479.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

MAYAN & Co., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 111.501.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2006

- Les associés décident de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick Mineo de sa fonction de gérant de la société.

- Les associés décident de nommer comme gérant pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Noura Lajnef, directeur de société, née le 19 mai 1967 à Aubervilliers, France, demeurant F-93300 Aubervilliers, 39, rue de Presles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059367.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

ECOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 93.688.

En date du 7 juin 2006 ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

1. Monsieur Martin Pace, né le 6 juin 1968 à Perth (Ecosse), demeurant au 1, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg, cède 9 parts sociales de la société à Monsieur Colin Slattery, né le 22 décembre 1964 à Dublin (Irlande), demeurant 37, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

2. Monsieur Martin Pace, né le 6 juin 1968 à Perth (Ecosse), demeurant au 1, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg, cède 8 parts sociales de la société à Monsieur Finbarr Myles, né le 15 août 1938 à Louth (Irlande), demeurant 37, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

3. Monsieur Martin Pace, né le 6 juin 1968 à Perth (Ecosse), demeurant au 1, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg, cède 8 parts sociales de la société à Monsieur Mark Warren Ritchie, né le 30 janvier 1977 à Perth (Scotland), demeurant 37, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Au terme de ces cessions de parts, la répartition du capital de la société ECOSSE, S.à r.l. est la suivante:

- Monsieur Colin Slattery	34 parts sociales
- Monsieur Finbarr Myles	33 parts sociales
- Monsieur Mark Warren Ritchie	33 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059356.3/1218/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.934.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 14 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 14 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Steve van den Broek, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société DESIFALDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059357.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

YAVUZYIGIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 87.728.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059480.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

YAVUZYIGIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 87.728.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059484.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

YAVUZYIGIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 87.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(059486.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

LaSalle UK FINANCING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,-.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 105.207.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 juin 2006

Monsieur James Lyon, demeurant 33 Cavendish square, PO Box 2326, Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Peter Manley, gérant, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059409.4/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

LaSalle UK FINANCING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,-.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 105.207.

Monsieur Jean-Paul Vignac, gérant, demeurant 38, rue Marbeuf, F-75008 Paris, France, a modifié son adresse professionnelle comme suit: Monsieur Jean-Paul Vignac, 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059409.5/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.
